



# Questions de Société

Collection Dossiers UNSA Éducation  
[www.unsa-education.com](http://www.unsa-education.com)

N° 007 octobre 2013

**ROMS : stop  
au simplisme !**

La **fédération UNSA** des métiers de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture



# Sommaire

**3** Choisir la voie de la concordance des droits

**4 et 5** Qui sont les ROMS ?

**6 et 7** Que dit le droit (français, européen)

**8** Le difficile chemin de l'intégration...

**9** ... passe par la reconnaissance ...

**10** ... la culture et l'éducation

**11** Pour prolonger la réflexion



## GITANS

*Beaucoup les craignent et les regardent avec hostile curiosité, apparente indifférence ou agressive sévérité, mais en enviant, sans se l'avouer, leur prodigieuse liberté.*

*Les Gitans, peu leur importe, ils viennent de loin et de longtemps et peuvent rester là tout en s'en allant.*

*Le temps où ils vivent ils l'effacent et passent à côté.*

*Vivre vrai, c'est leur secret.*

*Ils ont leur musique, leurs familles, leurs amours, leurs enfants.*

*Des enfants beaux et fiers, tendres et insolents qui jettent sur le monde environnant un regard de charbon ardent.*

*La lumière de ce regard illumine souvent la chambre noire de Rajak Ohanian, et ces portraits sont les feuillets détachés d'un album d'amitié, de fraternité.*

Jacques Prévert - 1968

## Ont participé à ce numéro

**Laurent ESCURE**

Secrétaire général - UNSA Éducation

**Fabrice COQUELIN**

Directeur Publication - UNSA Éducation

**Denis Adam**

Secrétaire national - Secteur Éducatif

## Secteur Éducation

Pour la rédaction

## Secteur Communication

Pour la réalisation

## Photos

Pascal LEBRUN

Luc BENTZ

## Nos Partenaires



Ces dossiers sont aussi téléchargeables sur <http://cha.unsa-education.com/>

2



# Choisir la voie de la concordance des droits

**L**a stigmatisation gratuite d'une minorité visible abîme notre République. Transformer en boucs émissaires ceux qui ont été chassés de leur pays à force de brimades et d'humiliations est dangereux, indigne et inutile.

**D**angereux car, au moment où le populisme fait florès, surfer sur cette vague ne fait que le renforcer. Exprimer la fermeté de la puissance publique et garantir le droit légitime à la sécurité ne peut reposer sur de malheureuses petites phrases et des coups de menton. Indigne, car notre pays est celui de l'humanisme, et c'est ainsi qu'il a toujours préféré tendre la main plutôt que de pointer du doigt.

Inutile, car cela ne changera rien, ni à la détresse de ceux qui vivent la pauvreté et l'insalubrité quotidienne, ni à l'exaspération de ceux qui vivent à proximité de ces camps ou de ceux qui sont choqués par le développement de la mendicité infantile.

Si l'intégration des membres de la communauté Rom est complexe, ce n'est pas dans les déclarations à l'emporte-pièce que l'on trouvera des solutions. L'Éducation doit y prendre toute sa place, notamment en rappelant que la scolarité est autant un droit qu'une obligation. C'est un travail de fond dont nous avons besoin.

Ce « Questions de Société » est une contribution de l'UNSA Éducation à cette réflexion.

Tourner le dos au simplisme, impose que nous choisissons la voie, non pas de la concurrence, mais au contraire de la concordance des droits.



Laurent Escure  
Secrétaire général de l'UNSA Éducation

# Qui sont les ROMS ?

**L**es Tsiganes ont choisi de se faire appeler "Roms", à partir de 1971, lors du Congrès mondial tsigane, l'Union Romani Internationale, à Londres. Un choix largement imposé par le fait que le terme tsigane pâtit d'une réputation péjorative. Il s'agit donc d'une méta-catégorie et le mot « roms » recouvre une réalité multiple.

**On distingue ainsi :**

**Les " ROMS "**, originaires de Roumanie, Bulgarie, Grèce, Slovaquie, Serbie, Hongrie... Selon l'association Rom Europe, ils représentent 85 % des Tsiganes européens. Ils sont arrivés en France par plusieurs vagues migratoires (au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans les années 1970, puis à partir des années 1990). Si, pour l'essentiel, ils viennent de la même région de l'est de l'Europe, ils n'ont, pour autant, pas la même nationalité, ni forcément les mêmes religions, ni le même statut administratif. On dénombre entre 15 000 et 20 000 Roms en France, dont 85 % de ressortissants européens, essentiellement bulgares et roumains.

**Les " Sintés " et les " Manouches "** installés en Italie, en France, en Allemagne, ils ont, quant à eux, transité par les régions germanophones. Ils représentent 5 % des Tsiganes européens.

**Les " Gitans " ou " Kalés "** vivant en Espagne, au Portugal et dans le Sud de la France. Ils représentent 10 % du peuple tsigane européen.

Certains Gitans et Manouches demeurent opposés à l'appellation de Roms.

Le terme " **gens du voyage** " correspond à une catégorie administrative, créée par la loi du 3 janvier 1969.

Il désigne les personnes vivant plus de 6 mois par an en "résidence mobile terrestre". Leur nombre est estimé à près de 400 000 personnes selon la Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes. Selon cette association, la quasi-totalité d'entre eux est de citoyenneté française.

Enfin, le terme de " **bohémien** " a lui aussi longtemps été utilisé pour désigner les Roms dans leur ensemble. Une référence à la **Bohême**, région d'Europe centrale

que les Roms ont longtemps sillonnée, mais aussi à la "Bohème", école artistique (notamment poétique et littéraire) du XIXe siècle désignant, par extension, un mode de vie simple et désintéressé, voire insouciant.

Le nom " Rom " a donc été choisi, depuis 1971, pour désigner l'ensemble des populations concernées à des fins de simplification. L'Union européenne et le Conseil de l'Europe ont ensuite repris officiellement ce terme. " Rom " est ainsi le terme générique employé par les Roms eux-mêmes pour partie et par plusieurs administrations en Europe. Pour l'essentiel, les Roms font partie intégrante de la civilisation européenne, depuis plus d'un millénaire pour les présences en Europe les plus anciennes.

Totalisant une population estimée entre 10 et 12 millions d'individus en Europe (dont près de six millions au sein de l'UE), les Roms représentent aujourd'hui la plus importante minorité ethnique de notre continent. La plupart des Roms sont citoyens de l'UE.

En France, on estime qu'il y a, aujourd'hui, environ 15 000 à 20 000 Roms.

Une grande partie d'entre eux sont français.

Là encore, leur présence est actée sur le territoire national depuis l'an 1500. D'autres sont des populations en transit, d'un pays à l'autre. On parle en général de " Roms " pour des étrangers itinérants, transnationaux et nomades. Ils sont répartis dans 394 campements, dont un grand nombre illicites.

Ce nomadisme est plus souvent subi que voulu.

Ce qui les unit en effet, ce sont

les discriminations dont ils ont été victimes.

200 000 Tsiganes ont été déportés massivement pendant la Seconde Guerre mondiale dans les camps de concentration, où ils portaient l'étoile marron. Depuis ils ont connu, encore et partout, les discriminations. Nombre d'entre eux subissent des préjudices et sont quotidiennement exposés à l'intolérance, à la discrimination et à l'exclusion sociale. Et d'abord en Roumanie, ce qui les a obligés à prendre la fuite. Marginalisés, ils vivent dans des conditions socio-économiques extrêmement défavorables.

Cela n'est pas en rapport direct avec l'utilisation même de la catégorie « Roms » telle que définie par les institutions européennes.

Car, bien que largement utilisée, elle n'est pas sans critique.

En effet, nombre de chercheurs (entre autres Martin Olivera

et Henriette Asséo) et d'associations dénoncent l'assimilation systématique des Roms à des marginaux et montrent comment l'europanisation des Roms a impliqué la négation de leurs appartenances territoriales qui se sont construites dans le temps. Ce double processus d'ethnisation de la pauvreté et de dénationalisation des groupes roms ou tziganes s'est soldé, selon Martin Olivera, par la formation d'une catégorie de population identifiée non seulement comme problématique mais aussi en dehors de la société.

Les travaux récents en histoire et en anthropologie ont certes contredit cette affirmation ; elle n'en demeure pas moins fortement ancrée dans les représentations et l'imaginaire collectifs, tel un *leitmotiv*.



## Que dit le droit ?

**L**a philosophie morale aborde la question de la finalité de l'action humaine et cherche, par la raison, à éclairer les choix pratiques, et en particulier la prise de décision. Elle tente ainsi de répondre aux questions de type « Que dois-je faire ? », « Qu'aurais-je dû faire ? », « Y a-t-il des limites à mes actions ? ».

### La décennie européenne pour l'inclusion des Roms (2005-2015)

Pour l'essentiel, nous l'avons dit, les Roms sont européens. À ce titre, ils bénéficient donc du droit communautaire.

La directive sur l'égalité raciale interdisant toute discrimination fondée sur l'origine raciale ou ethnique doit donc s'appliquer à eux. D'autant plus que tous les États membres ont transposé cette directive dans leur législation nationale. Pourtant, de nombreux Roms continuent d'être victimes de préjudices et d'une exclusion sociale profondément enracinée. Depuis 2007, date de l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne, les Roms ont également le droit de circuler partout en Europe. Cette liberté de circulation datant déjà de six années, il n'y a pas de raison apparente de craindre un afflux nouveau.

L'Europe a également engagé des actions spécifiques en faveur des Roms dans le cadre de la Décennie pour l'inclusion des Roms, en 2005, et de la Stratégie-cadre de l'UE pour l'inclusion des Roms, en 2008.

Elles ont permis, en particulier, la formation de réseaux d'action publique structurés autour d'institutions européennes (principalement la Commission européenne et le Conseil de l'Europe), de la Banque mondiale et de l'Open Society Institute. Ces réseaux d'action publique favorisent l'introduction de conceptions et de techniques en matière de lutte contre la pauvreté, qui sont largement inspirées de la Banque mondiale : la participation des populations et de la société civile ; le partenariat public/privé, la planification par objectifs, l'identification de « *best practices* », l'évaluation, etc.

La prochaine piste d'évolution pourrait avoir lieu en janvier 2014 -mais ce n'est pas fait- avec le droit du travail pour les citoyens roumains et bulgares, et donc parmi eux pour un certain nombre de Roms. Ils pourraient ainsi accéder à davantage de métiers autorisés. Pour beaucoup, paradoxalement, cette évolution européenne, introduisant un nouveau risque de « concurrence » sur le marché

du travail interne à l'Union et qui, rappelons-le encore, n'est pas décidée, pourrait permettre de résoudre certains problèmes d'intégration. Il faut pour autant préciser que la Roumanie et la Bulgarie n'entreront pas dans l'espace Schengen en janvier 2014. Les frontières ne s'ouvriront donc pas davantage à cette date qu'aujourd'hui.



### Une responsabilité partagée

En fait, les institutions européennes et les États membres ont une responsabilité conjointe en termes d'amélioration de l'intégration et de l'inclusion sociales des Roms. À cette fin, ils sont tenus de faire usage de tous les instruments et de toutes les politiques relevant de leur compétence. L'UE n'a de cesse de rappeler la nécessité d'améliorer l'intégration des Roms, comme l'atteste sa communication d'avril 2010 intitulée « *L'intégration sociale et économique des Roms en Europe* ». Pour autant, force est de constater que des mesures solides et proportionnées n'ont toujours pas été mises en place pour résoudre les problèmes socio-économiques que connaît une grande partie de la population Rom dans l'UE.

La Commission a adopté, le 5 avril 2011, la communication cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms ambitionnant « *de faire en sorte que des politiques d'intégration nationales, régionales et locales soient clairement et spécifiquement centrées sur les Roms* ». Dans ce Cadre, les États membres de l'UE ont développé des stratégies nationales d'intégration des Roms, qui ont été évaluées par la Commission européenne. Ses conclusions ont été publiées dans une communication « *Stratégies nationales d'intégration des Roms : un premier pas dans la mise en œuvre du Cadre de l'UE* » adoptée le 21 mai 2012.

Ajoutons qu'au-delà de l'UE, le congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, s'est également préoccupé des Roms en adoptant la Recommandation 315 en 2011 intitulée « *La situation des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux* ».



### En France, vers une " logique d'anticipation et d'individualisation "

La Constitution et la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen fixent le cadre qui protège l'ensemble des citoyens et des résidents en France. Elles définissent ainsi les droits qui seront ensuite développés par la loi comme le Droit au logement ou le Droit d'aller et venir... Ces lois ont pourtant du mal à concerner totalement la « population Rom ». Aussi régulièrement, des lois spécifiques sont prises comme la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage. Elles font ensuite l'objet de textes d'application (décrets et circulaires) pour leur mise en œuvre concrète. Les derniers textes concernant les Roms sont la Circulaire interministérielle du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des opérations d'évacuation des campements illicites et la Circulaire n°2012-142 du 2 octobre 2012 sur la scolarisation et la scolarité des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs. Souvent dénoncée par l'Europe pour sa trop grande fermeté envers la population Rom (on se rappellera juillet 2010 lorsque Nicolas Sarkozy stigmatisa les Roms et exigea l'évacuation immédiate de campements), comme par la CNCDH (Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme) qui a rendu un avis, en mars 2012 sur « *le respect des droits des gens du voyage et des Roms migrants au regard des réponses de la France aux instances internationales* ».

Par ailleurs, la CNCDH avait déjà formulé en 2008 « *des recommandations visant à lutter contre les discriminations dont les « gens du voyage »*. Les Roms migrants en sont victimes en France et, à leur garantir l'exercice effectif de leurs droits », la France et le gouvernement cherchent à répondre au « *double objectif de fermeté en matière de sécurité et d'humanité dans la prise en charge des personnes* ». Ainsi, les textes insistent sur les coopérations que doivent initier les préfets avec les autorités locales et la sphère associative, sur la nécessité d'agir dès la connaissance de l'installation d'un campement, la proposition immédiate de solutions d'accompagnement ainsi que sur le principe « *de la continuité de l'accès aux droits des personnes* » en matière de scolarisation, de santé, de logement. En matière économique, la première circulaire supprime la taxe de 700 euros que devait verser un éventuel employeur de Rom (à l'Office français de l'immigration et de l'intégration, Ofii) et élargit la liste des 150 métiers accessibles aux Roms. En matière d'Éducation, la seconde circulaire précise la nécessaire coopération des différents acteurs et la priorité à scolariser en classe ordinaire les enfants, avant même que ne soient solutionnées toutes les questions administratives. Là encore, anticipation et individualisation...

# Le difficile chemin de l'intégration...

**L**e défenseur des droits, Dominique Baudis, a posé des constats très sévères sur l'application de la circulaire du 26 août 2012. En juin dernier, il écrit :

« La juxtaposition des « handicaps » sociaux (population pauvre et discriminée dans son pays d'origine), administratifs et juridiques, la quasi impossibilité à accéder au marché du travail à laquelle elles doivent faire face, les refus illégaux et discriminatoires d'accès à la scolarisation et aux soins, l'instabilité des lieux de vie du fait des expulsions des terrains occupés et du territoire national, impliquent pour les populations Roms « une absence de perspective et de possibilité d'insertion [...] plaçant les intéressés dans une véritable impasse », ainsi que le rapport de l'Observatoire régional de la santé d'Île-de-France l'avait finement constaté en janvier 2012.

Le cumul des obstacles auxquels font face ces personnes a une conséquence majeure en matière de santé des populations concernées.

[...]  
En conséquence, le Défenseur des droits, bien que sensible aux arguments du gouvernement et des élus quant à l'impossibilité de laisser perdurer des situations de fait inacceptables du point de vue de la loi et des nécessités de l'ordre public, dénonce fermement le « nomadisme forcé » qui résulte des pratiques trop fréquemment observées sur le territoire national, situation qui ne fait que déplacer le problème géographiquement et précariser davantage la situation de ces familles, brisant ainsi toute perspective d'intégration sociale. »

<http://www.defenseurdesdroits.fr/sites/default/files/upload/rapport-roms-2013-06-25.pdf>



Ainsi donc, l'intégration des Roms serait compromise par les traitements qui leur sont infligés.

D'autres voix mettent en avant que les Roms refuseraient de s'intégrer, leurs modes de vie, leur rapport au travail...

conduiraient davantage à la « confrontation » !  
Un journaliste de France-Info, interrogeant des enseignants et des proviseurs confrontés à la question Rom -parce que c'est aussi à l'école que se posent concrètement ces questions- relate que « selon eux, les Roms leur disent, clairement, qu'ils ne souhaitent pas s'intégrer : " Si on s'intègre on perd notre identité". »

Il conclut ainsi :  
« Pas tous, bien sûr, mais c'est intéressant de voir une nouvelle fois combien le modèle français d'intégration est ainsi mis en question. »

La question clé serait donc celle de l'intégration.  
Or, les enquêtes d'opinion

démontrent une hostilité certaine à l'égard de ces populations. Et ce que beaucoup veulent signifier derrière cette volonté d'intégration, sans toujours le dire, c'est l'« assimilation » des Roms. Leur acceptation nécessiterait que les Roms soient normalement scolarisés, qu'ils parlent français, qu'ils s'acculturent, en perdant leur culture d'origine. Difficile parcours... mais n'en est-il pas toujours ainsi avec ceux qui sont « étrangers », « différents ».

La méconnaissance et la peur engendrent des méfiances parfois justifiées, d'autres fois absurdes, qui nécessitent toujours d'aller au-delà de la première impression, trop simple, trop simpliste.

## ... passe par la reconnaissance ...

**U**ne origine méconnue et un mode de vie original couplés à une organisation sociale différente sont des éléments à charge apparemment suffisants pour être d'abord pourchassés, bannis puis fichés, enfermés, surveillés, sédentarisés, « ghettoisés », pour enfin être laissés à l'abandon dans des quartiers sordides.» Xavier Rothéa résume ainsi, de manière provocatrice, la vie des Roms.

Il précise en citant les propos de Violaine Carrère et Christophe Daadouch, « Entre le désir de l'État de les voir s'installer et celui des élus locaux et d'une grande partie de la population de les voir circuler, les gens du voyage sont dans une situation paradoxale : il leur est imposé de se sédentariser sans que personne ne souhaite qu'ils puissent le faire » et conclut que « Cette situation paradoxale n'est pas nouvelle et s'est traduite, de tout temps, par une sédentarisation progressive et ségréguée, [...] [se faisant] la plupart du temps, dans les quartiers les plus délabrés ou en voie de « taudification » des centres villes ou plus récemment dans les barres des banlieues des grandes villes. ».

Ainsi force est de constater que les modes de vie des roms, souvent mal connus d'ailleurs, posent problème.

### Relevons-en quelques-uns qui entretiennent cette mise à l'écart :

- Les Roms privilégient la vie en communauté, en famille et se protègent des non-tsiganes. L'organisation même de leur campement ou de leurs habitations renvoie à cette distinction très marquée entre l'intérieur (la communauté) qui doit demeurer propre et pur et l'extérieur (les non-Roms) qui doit maintenir une distance (même sous la forme d'un « dépotoir »).

- Les Roms ne considèrent pas l'argent comme un bien à engranger. S'ils savent mettre de côté en cas de « coup dur », ils vivent plutôt au jour le jour. Dans ce sens, le travail journalier ou saisonnier leur correspondait bien, mais il est de plus en plus rare et souvent inaccessible.

- Les Roms croient à la « baxt » : la chance. Non pas celle de gagner au loto, mais celle qu'ils entretiennent, la chance d'être en bonne santé, d'être vivant le matin

et donc de la mettre à profit au risque qu'elle ne soit plus présente le lendemain. " Les juifs ont réagi à la persécution et à la dispersion par une monumentale industrie du souvenir. Les tziganes, avec leurs propre mélange de fatalisme et d'hédonisme, ont fait de l'oubli un art. " affirme Isabel Fonseca dans « Enterrez-moi debout » (p 349).

- Les Roms sont porteurs de revendications de liberté, d'imagination et de voyage (de nomadisme) qui font rêver... et rendent parfois amicaux, curieux ou émouvants les tsiganes. Cet état d'esprit chargé de ses nombreux codes, d'une langue particulière avec un vocabulaire quasi incompréhensible pour celui qui n'est pas né dans la communauté, a contribué à préserver leur culture... mais aussi à les isoler et les exclure.

En même temps, il serait naïf de se voiler la face : la délinquance Rom existe. Dans les grandes villes, dans les quartiers populaires, en périphérie urbaine... Les Roms en sont à la fois les coupables et les victimes. En effet, elle est le fait de quelques-uns, certes couverts par la communauté. Mais elle est aussi une dérive mafieuse qui exploite la pauvreté, l'isolement, la souffrance des Roms pour les obliger à mendier, à voler...



## ... la culture et l'éducation !

Ainsi, comme le précise Isabel Fronseca " *La culture tzigane est fière et farouchement fermée sur elle-même. La vraie menace, pour elle, vient du généreux projet de les sédentariser dans le but de les intégrer, de les protéger, de leur donner des conditions de vie décentes aussi bien du point de vue de l'hygiène que de l'Éducation des enfants. Cette politique de la "Grande Halte", entreprise à partir des années 1950 aussi bien à l'ouest que dans les anciennes Républiques socialistes, eut comme effet désastreux de déposséder les gitans de leurs traditions artisanales ambulantes, de les priver de revenus honnêtes et de les pousser au parasitisme.* "

Si tel est le prix de l'intégration, il risque d'être bien cher et fort inefficace.

La reconnaissance des Roms nécessite d'abord d'apprendre à les connaître.

La richesse de leur culture n'est plus à démontrer. « *Nous avons parlé de délinquance, de campements illégaux... Mais nous pouvons aussi conclure sur cette note plus positive : celle de la culture Rom* », concluait Frédéric Martel en terminant sa chronique sur France Info le 28 septembre dernier. Une piste à prolonger...

Une seconde piste est celle de l'Éducation. Nous avons évoqué les textes qui facilitent la scolarisation des enfants Roms. Nul doute qu'à l'école, ils apprendront à tisser d'autres liens, à construire de nouvelles

relations, à mieux trouver leur place. Mais cela non plus n'est pas simple.

D'abord parce que l'école est un lieu clos alors que leur vie est dehors, un lieu extérieur alors que leur cœur est dans la communauté, un lieu de l'écrit alors que leur tradition est orale. Ensuite, parce que leur accueil à l'école ne peut pas se résumer à recevoir ceux qui ne savent rien pour leur transmettre LA culture, LE savoir. Comme tous les autres, les enfants roms ne peuvent s'épanouir en classe qu'à la condition d'y être reconnus et acceptés pour ce qu'ils sont, pour ce qu'ils savent, pour ce qu'ils vivent et non comme des marginaux. Les expériences relatées par Marie Cannizzo dans « Des enfants et des classes » (<http://www.etudestsiganes.asso.fr/tablesrevue/PDFs/vol%208%20%E9cole%20sur%20le%20vif.pdf>) montrent bien, quelle que soit la structure scolaire, la capacité d'emmener des enfants très loin à condition de partir de qui ils sont.

Il y a certes également la piste de solutions politiques. Les deux axes de revendications, pas forcément contradictoires, qui virent le jour au sein d'associations romanis et chez les intellectuels roms après la chute du bloc de l'Est :

- la reconnaissance collective des Roms comme minorité nationale dans chaque État impliquant un certain nombre de droits dans le domaine politique, culturel ou relatifs à l'éducation ;



- la défense des droits individuels des Roms, dans l'optique d'une égalité des droits de tous les citoyens ont connu des destinées différentes mais décevantes. Maintenus à leur place de « citoyens de seconde zone » ou instrumentalisés au niveau national et international, les Roms, face au désintérêt ou à l'hostilité des autorités publiques, semblent s'être orientés vers la promotion de l'auto-organisation au sein des communautés. Pour autant, des militants ont décidé de prendre leur destin en main et, pour la plupart, remettent en cause les valeurs traditionnelles les plus pesantes pour l'individu. Peut-être refusent-ils de devoir dire un jour ce proverbe tzigane : " *Prohasar man opre pirende - sa muro djiben semas opre chengende* ". " *Enterrez-moi debout, j'ai passé toute ma vie à genoux* ". Qui répondra à leur appel ?

# Pour prolonger la réflexion

« Je me suis pâmé, il y a huit jours, devant un campement de Bohémiens qui s'étaient établis à Rouen. Voilà la troisième fois que j'en vois. Et toujours avec un nouveau plaisir. L'admirable, c'est qu'ils excitaient la haine des bourgeois, bien qu'inoffensifs comme des moutons. Je me suis fait très mal voir de la foule, en leur donnant quelques sols.

Et j'ai entendu de jolis mots à la Prudhomme. Cette haine-là tient à quelque chose de très profond et de complexe.

On la retrouve chez tous les gens d'ordre.

C'est la haine qu'on porte au Bédouin, à l'Hérétique, au Philosophe, au Solitaire, au Poète.

Et il y a de la peur dans cette haine. Moi qui suis toujours pour les minorités, elle m'exaspère.

Du jour où je ne serai plus indigné, je tomberai à plat, comme une poupée à qui on retire son bâton. »

G. Flaubert, lettre à G. Sand, 12 juin 1867 (*Correspondance*, éd. de la Pléiade, tome 5, p. 653-654)

## En savoir +

- Jacques Sigot, *Ces barbelés oubliés par l'histoire, un camp pour les Tsiganes... et les autres*, Wallada, 1994.
- Henriette Asséo, *Les Tsiganes, une destinée européenne*, Découvertes Gallimard, 1994.
- Marie-Christine Hubert, *Les Tsiganes en France, 1939- 1946, assignation à résidence, internement, déportation*, université de Paris X Nanterre, 4 tomes, 1997.
- Claire Auzias, *Samudaripen, le génocide des Tsiganes*, l'Esprit frappeur, 1999.
- Xavier Rothéa, « France, pays du droit des roms ? » Éditions Carobella Ex Natura, 2003.
- Isabel Fonseca, *Enterrez-moi debout*, publié chez 10/18 dans la collection "domaine étranger", 2005.
- Denis Peschanski, Marie-Christine Hubert, Emmanuel Philippon, *Les tsiganes en France : 1939-1946*, CNRS éd., 2010.
- Jan Yoors, *Tsiganes, Phébus*, 2011.
- Marc Bordigoni, *Gitans, Tsiganes, Roms... idées reçues sur le monde du Voyage, le cavalier bleu* ; 2013.
- Marc Bordigoni, *Gens du Voyage, Droit et vie quotidienne*, Dalloz, 2013.



Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes  
et les Gens du voyage - FNASAT – Études tsiganes  
<http://www.etudestsiganes.asso.fr>

<http://www.linternaute.com/actualite/societe-france/roms-tsiganes-gitans-definition-origines-differences-peuples-qui-sont-ils-vraiment-0913.shtml>

[http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/justice/discrimination/roma/index_fr.htm)

[www.cncdh.fr](http://www.cncdh.fr)

# Un syndicat pour moi!

Adhérer c'est être  
plus forts ensemble



La **fédération UNSA**  
des **métiers** de l'**Éducation**  
de la **Recherche** et de la **Culture**

<http://contact.unsa-education.com/contact.php>

